



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO
Mèl : perrine.flipo@oise.fr
Tél. : 03.44.10.41.71
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **21 JUIL. 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
de FOUQUENIES

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 22 avril 2015, reçu le 04 mai suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de FOUQUENIES, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n^{os} 1 et 616.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les RD 1 et 616 sont classées routes de 3^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic :

En 2014, les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de :

- 2.788 véhicules pour la RD 616 (PR 1.500), dont 3,1 % de poids lourds ;
- 3.095 véhicules pour la RD 616 (PR 3.833), dont 3,4 % de poids lourds ;
- 3.286 véhicules pour la RD 1 (PR 2.000), dont 2,9 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plans d'alignement :

Compte tenu de l'état des plans d'alignement et afin de solutionner le problème, le département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal. Aussi, la donnée n'est pas disponible pour le moment car les plans sont en cours de numérisation aux archives départementales.

1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Un accident est survenu sur la RD 616 provoquant un tué.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de FOUQUENIES.

2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de FOUQUENIES est concernée par la ligne régulière n° 43 (BEAUVAIS / FORMERIE) et par la ligne scolaire n°41C de desserte du collège George Sand de BEAUVAIS.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES :

4.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

En l'état, le territoire de la commune de FOUQUENIES n'est traversé par aucun circuit inscrit au PDIPR.

4.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de FOUQUENIES est concerné par l'ENS d'intérêt local « Forêt domaniale du parc Saint-Quentin » (PPI19) et par l'ENS d'intérêt départemental « Coteau du Thérain » (PPI21).

Ces ENS font d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêt (ONF), d'une part, et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP), d'autre part.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département. Toutefois, il est à noter que les communes de FOUQUENIES et de HERCHIES sont concernées par une ZPENS de 21 ha située dans le périmètre de l'ENS « Coteau du Thérain » (PPI21).

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 *Eau potable :*

FOUQUENIES comprend deux captages implantés sur son territoire communal. Ces derniers alimentent le syndicat des eaux de l'agglomération Beauvaisienne. Le captage n° 01023x0149 présente des teneurs en pesticides élevées. C'est pourquoi, les services de l'état l'ont identifié comme captage prioritaire. Aussi, des actions devront être mises en œuvre afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau.

2.2 *Assainissement :*

La commune de FOUQUENIES dispose d'un système d'assainissement collectif pour traiter ses eaux usées raccordé à la station d'épuration de BEAUVAIS.

2.3 *Rivière :*

La commune de FOUQUENIES est membre du Syndicat Intercommunal de Gestion du Thérain et de ses Bras Secondaires de MILLY-SUR-THERAIN à FOUQUENIES (SIGTBS) à qui elle a délégué sa compétence « milieux aquatiques ». Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer un syndicat mixte.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par les rus le Thérain et ses bras secondaires, Château Troissereux et Bracheux.

L'atteinte de l'objectif « Bon Etat global » est prévue pour 2015 pour cette section du Thérain (FRHR223).

De plus, il est à noter la relance, en 2013, de la réflexion sur l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée du Thérain.

3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le département de l'Oise tient à communiquer à la commune de FOUQUENIES les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de FOUQUENIES tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

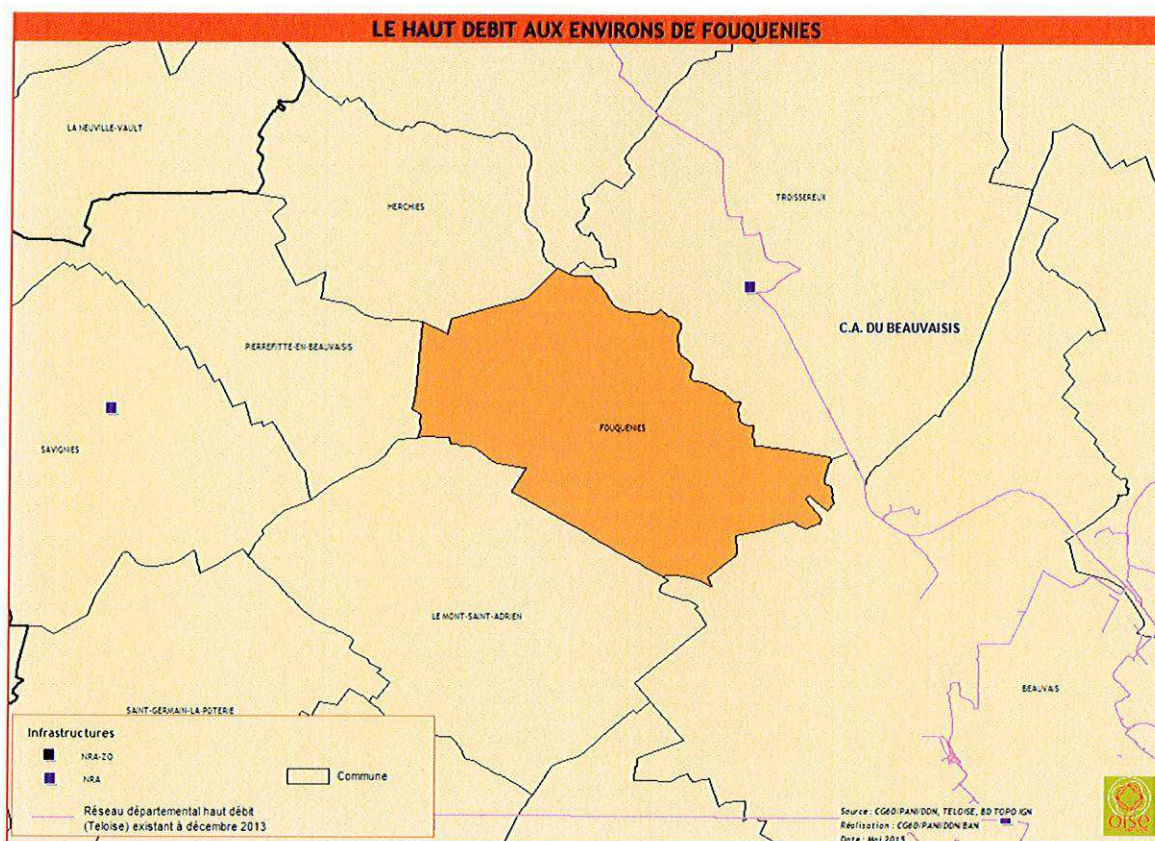
À ce jour, FOUQUENIES est intégralement desservi par l'ADSL puisque les répartiteurs NRA de raccordement, tous deux dégroupés, se situent à proximité dans les communes de SAINT-PAUL et de TROISSEREUX. Ainsi, les habitations sur FOUQUENIES peuvent accéder, pour 95% d'entre elles, aux services « triple play » (internet, téléphone, télévision).

3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau ne transite pas sur le territoire de la commune de FOUQUENIES, mais passe à proximité sur des communes proches ou frontalières (TROISSEREUX, BEAUVAIS).

La carte ci-dessous donne la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de FOUQUENIES.



4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le conseil départemental initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de FOUQUENIES est toutefois exclue de ce projet départemental. En effet, la communauté d'agglomération du Beauvaisis dont fait partie FOUQUENIES se situe en zone « AMII », zone dont le déploiement fibre optique est à la charge des opérateurs privés dans le cadre du programme national très haut débit.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de FOUQUENIES pour en desservir d'autres.

Il est donc important que d'ores et déjà la commune de FOUQUENIES intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
 - NRA ;
 - Chambres ;
 - Fourreaux ;
 - Poteaux ;
 - Locaux techniques, répartiteurs ;
 - Antennes ;
 - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (conseil départemental de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de FOUQUENIES et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;

- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, EPCI auquel appartient la commune de FOUQUENIES, le PDH préconise la production annuelle de 396 à 445 logements à l'horizon 2020 dont 30% de logement locatif social et 22% de logements en accession sociale.

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : 2 fiches descriptives ENS.



Surface : 910

Altitude :

Entité paysagère :

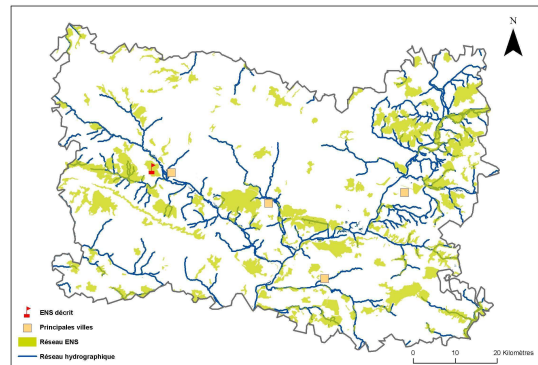
BOUTONNIERE DU BRAY, PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

ALLONNE, AUNEUIL, BEAUVAIS, HERCHIES.

Commune(s) concernée(s) :

BEAUVAIS, FOUQUENIES, GOINCOURT, LE MONT-SAINT-ADRIEN, PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS.



Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220005071.

Valeur patrimoniale

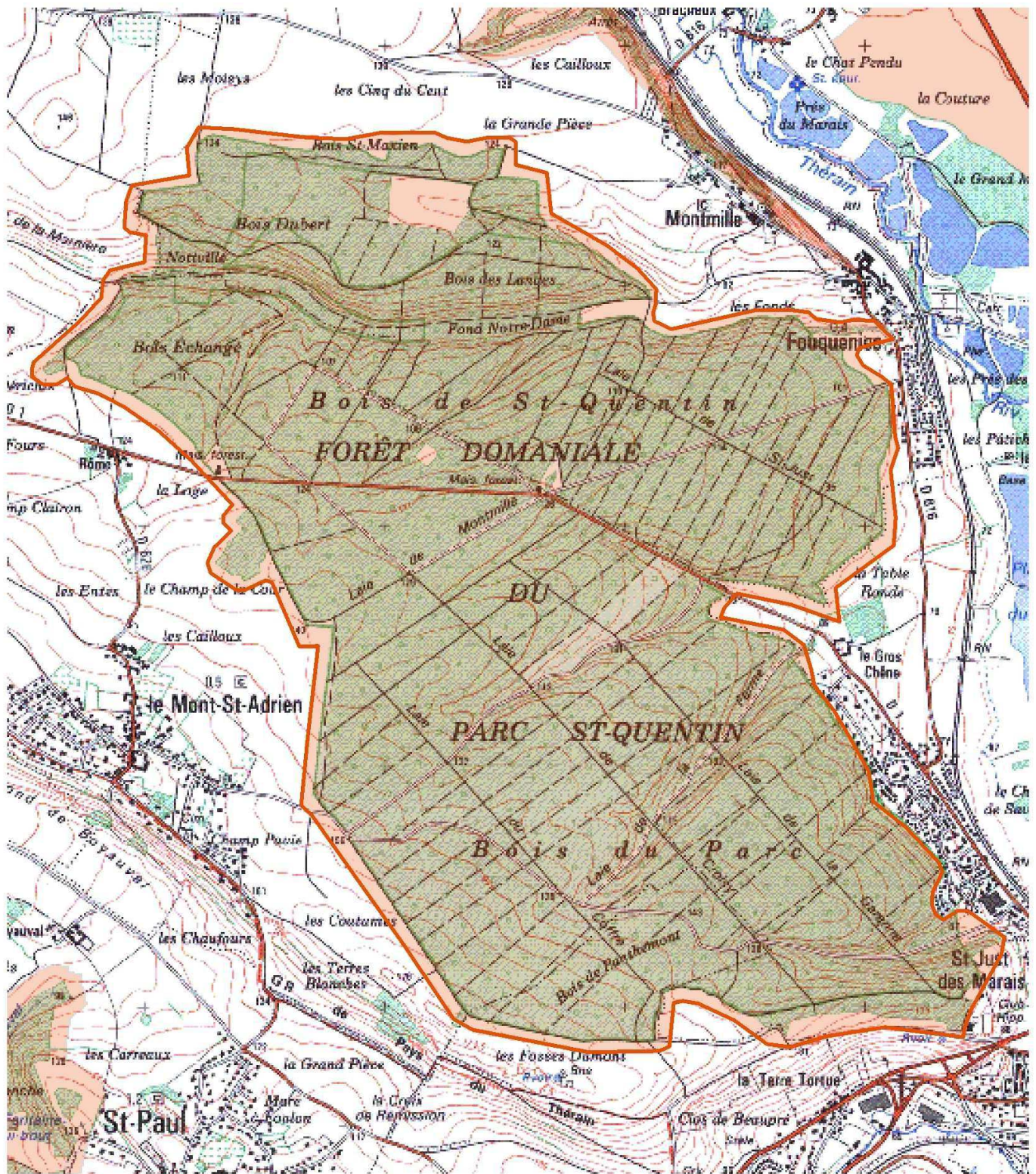
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

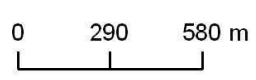


Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le massif forestier du Parc de Saint-Quentin s'étend à l'ouest de l'agglomération beauvaisienne, sur l'extrémité méridionale du plateau picard occidental.
 Les sols limoneux acides à silex portent de vastes futaies de hêtres, de chênes et de charmes acidoclines à neutro-acidoclines (Oxalo acetosellae-Fagetum, Hyacinthoido non scriptae-Fagetum). Des tapis de ronces s'y développent à la faveur des éclaircies.



 Délimitation de l'ENS



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les hêtraies atlantiques-subatlantiques à Jacinthe, les hêtraies acidophiles à Houx et les ourlets calcicoles

Espèces végétales remarquables

La Digitale jaune (*Digitalis lutea*) ; l'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis*), très rare en Picardie ; l'Orobanche sanglante (*Orobanche gracilis*), très rare en Picardie ; la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*) ; le Blechné en dépit (*Blechnum spicant*) ; le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum officinale*)

Espèces animales remarquables

Le Fluoré (*Colias australis*), l'Argus bleu nacré (*Polyommatus coridon*), l'Argus bleu céleste (*Polyommatus bellargus*), le Dragon (*Harpya milhauseri*) ; le Pic noir (*Dryocopus martius*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 51

Altitude : 75 - 125 m

Entité paysagère :

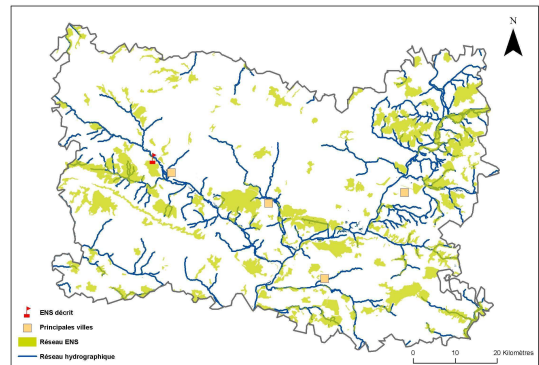
PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

HERCHIES.

Commune(s) concernée(s) :

FOUQUENIES, HERCHIES.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200369, ZNIEFF I n° 22001345 5,
ZNIEFF II n° 220420016.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

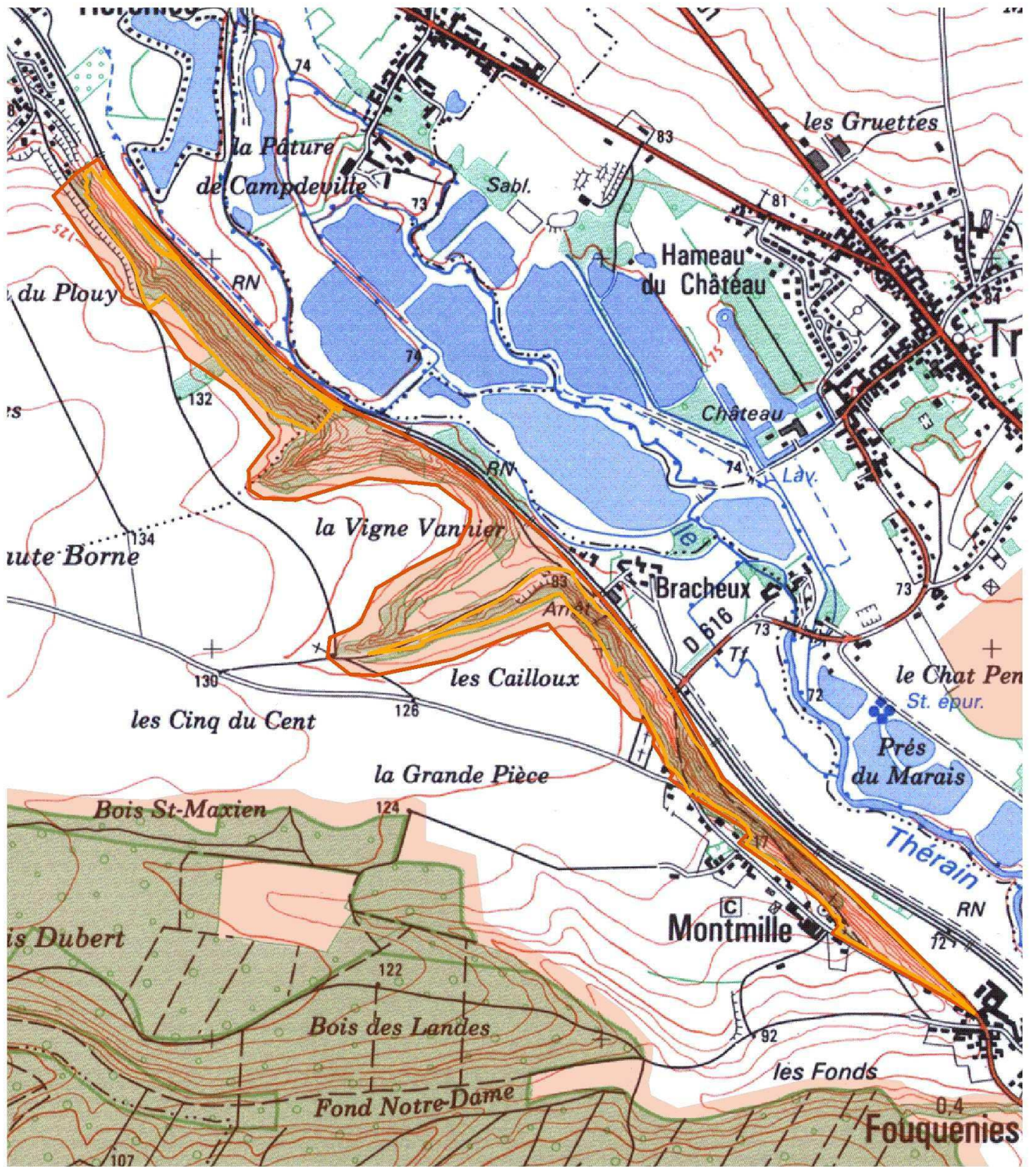
Vocation proposée



Gestion des pelouses et réhabilitation écologique de la carrière.
Accueil du public à travers les sentiers existants.
Patrimoine naturel à valoriser.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est composé d'un coteau sur les hauteurs de la vallée du Thérain. Les boisements de pente et fourrés de recolonisation forestière dominent le site. Quelques pelouses subsistent çà et là.



-  Délimitation de l'ENS
-  Zone de préemption de l'ENS

0 270 540 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les pelouses à orchidées, quelques éboulis mobiles

Espèces végétales remarquables

La Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum**), très rare ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**) ; la Digitale jaune (*Digitalis lutea*) ; la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*) ; la Cotonnière spathulée (*Filago pyramidata*) ; l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) ; l'Orchis mâle (*Orcis mascula*) ; l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*) ; la Fétuque hétéropachys (*Festuca heteropachys*) ; l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ; l'Orobanche gracile (*Orobanche gracilis*) ; le Chardon faux-acanthe (*Carduus acanthoides*)

Espèces animales remarquables

La rare Vipère péliade (*Vipera berus*) ; le très rare Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont en cours de déconnexion, en particulier les milieux ouverts sur les coteaux, qui subissent les avancées progressives d'ourlets forestiers.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Milieu enclavé par diverses emprises (route, voie ferrée et zones agricoles)

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen du à la fermeture importante des milieux et à la perte des cortèges associés aux milieux ouverts de coteaux. L'absence d'écotones et la banalisation des milieux par enrésinement concourent à dégrader le site ainsi que la présence d'une ancienne carrière non réhabilitée et servant de décharge. Les coteaux les plus au nord/nord-ouest du site sont les mieux conservés. Quelques versants très abrupts au sol maigre voire squelettique hébergent encore de belles pelouses rases non colonisées par la fruticée, notamment le long du chemin bordant la voie ferrée au nord du site.

DESCRIPTION PAYSAGERE

La vallée du Thérain affiche une mutation profonde de ses paysages. Les activités d'extraction ont provoqué la démultiplication des plans d'eau artificiels. Les prairies humides fauchées/pâturées sont encore largement présentes mais le fond de vallée affiche des interfaces fermées (végétation des étangs). □ Le coteau en question est abrupt et domine les gravières de la région de Troissereux. Il est longé par le bas par la voie ferrée. Le réseau de chemins pédestres et VTT est intéressant et permet une découverte du paysage à l'écart des axes routiers qui ne fréquentent pas le site pour leur part. Autrefois ouverts, les coteaux ont été recolonisés et aujourd'hui les boisements dominent. Quelques champs cultivés demeurent dans les vallons. Quelques friches ouvertes (reliques de pelouses sèches) sont à noter mais elles sont difficiles d'accès visuel.

Le village de Montmille bien que non inclus au site est très intéressant :

- de part sa position en rebord de coteau : les belvédères sur la vallée du Thérain sont de qualité,
- de part sa composition en bâtiments à forte valeur architecturale.

En matière de perception, le site est visible depuis le coteau opposé (pentes plus douces mais dénivelé important). Depuis le plateau nord, le site est très peu visible.

A l'intérieur du site, les échappées visuelles sur l'extérieur sont faibles (effets cumulés du relief et des boisements). En rebord de site (Montmille), nous soulignerons la qualité des perceptions sur la vallée du

DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par les routes et par de nombreux sentiers. Un balisage de randonnée pédestre et cycliste est présent et mis en valeur sur et aux abords du site.



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture et trafic routier

Fréquentation

Présence de sentiers balisés, proximité villages, décharges sauvages. L'ouverture au public peut se faire sur tout le site et toute l'année, à l'aide d'un balisage qui évitera en priorité les secteurs de pelouses.

Réglementations diverses

Foncier

Une ZPENS de 21 hectare a été définie sur les communes d'Herchies et de Fouquénies. Ce sont des champs privés.

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Forêt privée sans Plan Simple de Gestion.

Dégradation et menaces

Fermeture des milieux, décharge sauvage, absence de réhabilitation de l'ancienne carrière, emprise des routes, enrésinement

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion écologique à confier au CSNP si acquisition en propre
- Panneaux ENS
- Inventaire des pelouses calcicoles et étude de la population de Grand Rhinolophe

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi